

OU EN SOMMES-NOUS AVEC LE DROIT DES ARTISTES

Conditions de travail et rétribution des artistes visuels en Valais

Rencontre organisée par le Manoir de la Ville de Martigny

Fondation Louis Moret le 23.11.2019

Hélène Mariéthoz (HM) curatrice, Genève

Anne Jean-Richard Largey (AJRL), curatrice du Manoir et initiatrice de la rencontre

Jelena Delic (JD) Pro Helvetia, arts visuels

Clémence de Weck (CW) Lab of arts

Nicolas Rivet et Clovis Duran - Rosa Brux

Julie Marmet et Camille Dumond - Garage

Michael Hugon (MH) Conseiller en charge de la culture, Ville de Martigny

Sabina Kaeser (SK) Visarte Wallis

Florence Proton (FP) Visarte Valais

Hélène Joye-Cagnard (HJC) cheffe de la section de l'encouragement des activités culturelles à l'Etat du Valais

Mads Olesen (MO), directeur du Manoir et délégué culturel de Martigny

Bertrand Deslarzes (BD), Bagnes

Mads Olesen accueille participants et public réunis à la Fondation Louis Moret à Martigny

Anne Jean-Richard Largey

Merci Mads,

Bonjour à tous,

Merci de répondre par votre présence généreuse à l'invitation du Manoir à cette rencontre sur les droits et la rétribution des artistes en arts visuels en valais.

J'aimerais tout d'abord remercier Olivier Vocat, directeur de la FLM et toute son équipe pour son accueil en ses murs.

Je remercie également la Ville de Martigny de nous offrir l'apéritif.

Cette rencontre organisée par le Manoir est soutenue financièrement par l'association acv-zkw (ex Label'Art). Elle s'inscrit dans le programme intitulé « la Suite dans les idées » initié par l'association, et je salue et remercie tous ses membres, du haut comme du bas, présents cet après-midi, je salue également sa présidente Véronique Ribordy qui n'a pas pu être là aujourd'hui.

Si vous êtes parmi nous c'est que vous savez aussi bien que moi que le sujet de cette table ronde est d'une brûlante actualité, aussi bien en Suisse qu'en dehors. Que le sujet est vaste et complexe.

Faut-il payer les artistes invités à exposer dans des institutions d'art ? Quels sont leurs droits et leurs statuts sur le marché du travail ?

Le thème fait débat, avec ses tenants et ses opposants, dont les arguments sont aussi valables les uns que les autres. Généraliser une rétribution, c'est risquer pour les artistes de perdre la main sur le contenu de leurs expositions et de voir les plus faibles d'entre eux exclus des institutions les plus importantes, comme des institutions les plus désargentées. Mais s'y opposer, c'est aller à contre-courant de l'évolution de la société et de l'égalité des droits des travailleurs, et maintenir des privilèges pour les institutions au détriment des artistes. C'est vrai que toutes les personnes impliquées dans un accrochage – des techniciens, curateurs, graphiste, en passant par les agents d'accueil etc – les artistes sont les seuls à ne pas être payés, quand bien même l'exposition n'existerait pas sans eux. Pourtant c'est comme si jusqu'ici artistes et institutions se sont appuyés sur une sorte de statu quo jamais vraiment remis en question qui semblait satisfaire tout le monde (article Schellenberg 2018). En échange d'une certaine gratuité, les structures mettent des professionnels à la disposition des artistes, offrent un regard curatoriale, donnent de la visibilité aux travaux, ne

prennent pas ou qu'un petit pourcentage sur les ventes, financent parfois un catalogue et la production d'œuvres qui reviennent souvent in fine à l'artiste. Alors quel droit pour les artistes ? quelles applications mettre en place au sein des institutions ? quels barèmes ? Quelles dispositions prennent les villes et le canton dans ce contexte-là ? Sans doute, et je l'espère, que d'autres questions seront soulevées et arguments pour ou contre seront mentionnés lors de cette discussion.

Pour un petit historique de la question de la rétribution, cette question des *fees* prend sa source Outre Atlantique : en 2008, des artistes activistes vont s'emparer du problème, notamment à New York où l'organisation *W.A.G.E* – pour *Working Artists and the Greater Economy*, et en référence au terme « salaire » en anglais (*wage*), a été lancée avec des membres revendiquant la volonté d'être payés et instaurant des barèmes d'honoraires en fonction des budgets des institutions mais aussi un système de certification qui concerne à ce jour plus d'une cinquantaine de musées ou centres d'art aux EU dont le Swiss Institute de NY par exemple, qui est une structure co-financée par Pro Helvetia.

Dès lors de nombreux projets nationaux vont apparaître ici et là, du Canada à la Suède en passant par la France, inspirés plus ou moins par WAGE. Et en Suisse sont nées plusieurs initiatives malheureusement pas coordonnées, dont Visarte Suisse qui en 2016 produit un guide de rémunération et de prestations d'artistes visuels. Florence Proton présidente Visarte Valais et Sabina Kaeser de Visarte Wallis nous en parleront. Et puis on a assisté à des actions plus individuelles dont celui du collectif *Wages for Wages Against*. On remarque qu'aujourd'hui plusieurs institutions de portée internationale se sont mises au paiement d'honoraires systématiques, s'ajoutant aux remboursements des frais, per diem, participation à la production d'œuvres etc. J'en cite quelques-unes : le centre d'art contemporain de Genève, les Kunsthalle de Berne, Bâle, Zurich, mais aussi des institutions plus modestes comme le Centre Art de Neuchâtel ou FriArt.

Alors qu'en est-il du Valais ? Que demandent les artistes ? que mettent en place les institutions, comment réagissent-elles ? les politiques, villes et cantons, prennent-ils des mesures ?

Il me paraît très intéressant et important qu'enfin ce débat arrive en Valais, un canton périphérique, mais qui ambitionne de gommer ses différences et qui lutte contre un certain conservatisme en matière culturelle avec des armes très inégales face à des terres plus richement dotées, et aux traditions visuelles peut-être plus fermement ancrées.

Je suis depuis deux ans déjà le travail qui se fait dans ce sens dans le Canton de Genève et c'est pourquoi il me semblait important d'entendre de quelle manière des actions genevoises très concrètes se mettent en place. Hélène Mariéthoz, curatrice indépendante basée à Genève, que j'ai invitée pour la coordination et la modération de cette rencontre travaille au coude à coude avec les différents acteurs de ces changements, notamment avec le collectif curatorial Rosa Brux (Clovis Duran, Jeanne Gillard, Nicolas Rivet), l'association d'avocats Lab-of-Arts (Clémence de Weck), avec Garage (Julie Marmet, Camille Dumond, Marion Tampon-Lajarriette, Nathalie Rebholz, Ramaya Tegegne, Jonathan Vidal, Rémi Dufay) le groupe d'action pour la rémunération des artistes à Genève. Je les remercie chaleureusement d'avoir accepté notre invitation et me réjouis d'entendre les mesures concrètes qui sont mises en place du côté de Genève.

Je remercie également Jelena Delic, Spécialiste art visuel chez Pro Helvetia d'être parmi nous. Pro Helvetia prend très au sérieux la question des droits des artistes.

Enfin je remercie nos intervenants qui par leurs prises de parole respectives sauront nous éclairer sur ce qui se met en place en Valais : Hélène Joye-Cagnard cheffe de la section de l'encouragement des activités culturelles à l'Etat du Valais, pour la Ville de Martigny Michael Hugon, Conseiller Municipal en charge de la culture à Martigny et Président de l'Association du Manoir, Florence Proton, Présidente Visarte Valais, Sabina Kaeser, présidente de Visarte Wallis.

Les artistes sont certes en première ligne, mais également les curateurs, les directeurs d'institution, les politiques, tous les protagonistes du milieu de l'art sont concernés par cette question. La prise de conscience doit être collective. Il y a une masse critique qui se forme (on en parle beaucoup en ce moment dans la presse) et on assiste à un changement de paradigme en la matière. C'est pourquoi nous souhaitons avec Hélène que cette rencontre prenne la forme d'un

échange et que chacun se sente libre de s'exprimer en fonction de ses besoins spécifiques et des questions qui le taraudent. Nous partons du principe que chacun s'exprime dans sa langue.

Après cette discussion vous êtes invités à suivre la performance de Patricio Gil Flood, de 30 minutes, interprété par Veronica Casellas Jimenez, Vincent Locatelli, Tracy Lim et David Rees-Thomas, et qui explore, à travers la lecture de textes, la dichotomie entre travail et loisir.

Et puis nous terminerons l'après-midi par un apéritif qui permettra de poursuivre les discussions jusqu'à 19h. Mais je laisse la parole à Hélène et à nos invités.

Hélène Mariéthoz est curatrice indépendante après dix-sept ans à la tête du Centre d'art de la Villa Bernasconi à Genève. Collabore depuis deux ans avec le Collectif Rosa Brux et Lab of Arts. Ensemble, ils unissent leurs forces avec Garage. Nous travaillons en collaboration avec les acteurs du terrain, les artistes, curateurs, directeurs d'institutions afin de recueillir toutes les informations pertinentes pour établir un contrat et une méthode de rétribution satisfaisant chaque partie. Il y a un an nous avons réalisé une rencontre analogue à Genève avec les acteurs politiques et culturels. Un mandat de la Ville et du Canton de Genève est en cours d'établissement et une bourse de médiation nous a été attribuée pour la formation des professionnels et l'information au public. Notre présence à Martigny est importante car les questions abordées touchent au droit du travail et sont du ressort de la Confédération. Les réalités de chaque canton doivent de ce fait être prises en compte. La question s'est posée en 2012, avec la loi instaurant l'obligation de cotiser pour les artistes qui a mis en difficulté les institutions autant que les artistes : comment rétribuer les artistes non indépendants ? En 2016, le message culture l'inscrit dans ses priorités. Villes et Cantons sont réunis pour établir des mesures.

Rosa Brux – Clovis Duran

Rosa Brux dirige ses activités artistiques en abordant d'un point de vue critique des sujets politiques et sociaux. Nous avons réalisé en 2017 une exposition sur la question du contrat en invitant des avocats à répondre aux questions des artistes. Suite à cette collaboration avec Lab of Arts, nous avons convenu d'organiser une permanence juridique pour répondre au manque d'information des artistes sur leurs droits. A cette collaboration a fait suite la rencontre avec Hélène Mariéthoz et l'idée d'organiser une rencontre publique qui a réuni en octobre 2019 les acteurs politiques et culturels genevois.

Nous sommes au début d'une recherche pour réaliser un contrat personnalisable, accessible en ligne à toutes et tous, pour qu'il soit adapté à chaque cas de figure, car il est difficile d'établir un contrat type pertinent applicable à chaque cas. Toutes les institutions ont des financements et des fonctionnements différents. A cet effet, nous sommes en train de réaliser un questionnaire afin de rassembler les questions et besoins de tous.

Clémence de Weck, avocate et Présidente de Lab-of-Arts

Lab-of-Arts est créé en 2015 par 4 avocats proches de la scène artistique dont le but est de promouvoir la création sous toutes ses formes. La rencontre avec Rosa Brux a permis de constater la sous-information des artistes, et le besoin de consultations personnalisées. L'accès à la permanence est réservé aux adhérents (20.- par an) pour venir aux permanences à leur gré, pour une durée de 30 minutes. Actuellement elle a lieu à Genève et bientôt à Lausanne. Elle répond à toute question, quelle que soit la discipline.

Les problématiques récurrentes sont de deux sortes :

- Questions générales : comptabilité, vente, tva etc.
- Questions avec potentiel litige : le but est de rassurer les artistes, donner des pistes, au besoin faire un suivi. Une ou deux rencontres suffisent en général pour régler les cas, seuls 3 cas en deux ans ont demandé des suivis plus longs.
- La question de droits d'auteur est récurrente, soit pour des questions de plagiat, soit en lien avec l'appropriation de l'œuvre d'un tiers. Les questions de collaborations problématiques et de gestion de contrats

La rémunération est une problématique rencontrée indirectement à travers des litiges liés au contrat.

Garage : Julie Marmet et Camille Dumond

Groupe d'action pour la rémunération des artistes à Genève – Garage - est un collectif créé en automne 2018, à la suite de la rencontre organisée par Rosa Brux, Lab of Arts et Hélène Mariéthoz. Il rassemble 8 membres Rémi Dufay, Camille Dumond, Julie Marmet, Marion Tampon-Lajarriette, Nathalie Rebholz, Ramaya Tegegne et Jonathan Vidal et se réunit autour de la volonté d'interpeller les autorités genevoises et de remettre en question les moyens mis à la disposition de la scène culturelle. Notre but est de mettre en place un système de rémunération et un encadrement adéquat. Une lettre ouverte en janvier 2019 a récolté 700 signatures pour se rallier à cette problématique, en donnant des modèles internationaux. Le Prix de la médiation 2019 a été reçu par Rosa Brux, lab-of-arts, Garage et Hélène Mariéthoz pour développer des cours autour de ces questions ainsi que des rencontres publiques. Chaque premier mardi du mois des réunions informelles font état des projets dans le cadre de réunions publiques.

Michael Hugon responsable de la culture depuis sept ans à Martigny

La question de la rémunération des artistes est une réalité que nous rencontrons au Manoir. Mais la culture est dans l'ensemble un défi dans un canton assez conservateur et dont le financement doit encore être défendu. Nous devons justifier de montants pour la culture qui ne posent pas de question pour d'autres réalisations. Mais l'évolution fait qu'aujourd'hui la culture en lien avec le tourisme peut être une plus-value pour notre région. Nous sommes donc encore aux prémices et la rétribution des artistes n'est pas une actualité. La question m'intéresse à titre personnel et je suis informé des débats en cours dans d'autres cantons. Il nous faut sensibiliser et lancer une réflexion dans notre Ville d'art et de culture qui dans bien des domaines sait être précurseur. Il nous faut envisager de collaborer avec d'autres villes et avec le Canton et mobiliser nos élus autour de cette question pour trouver ensemble un moyen de financer ces projets. J'espère que nous pourrions dégager des mesures à la suite de cette rencontre, afin que la rétribution appliquée parfois au Manoir trouve une systématique.

Christian Jelk, Vice-Président Visarte Suisse, dans le public:

L'École d'art en VS forme des jeunes avec un diplôme. Que font-ils après ? Comment gagnent-ils leur vie ? Est-ce qu'on apprend cela dans les écoles ? Est-ce qu'on ne forme pas trop d'artistes si on ne peut pas les payer ?

MH

Souvent, la réponse des politiques est que les artistes n'ont qu'à vendre des tableaux.

Jean-Paul Felley (JPF), édhéa

La ville de Martigny gagne des millions avec une certaine Fondation sur l'exposition d'artistes qui n'ont pas gagné d'argent de leur vivant. Concernant les écoles d'art, il y a entre 5 à 7% des étudiants diplômés qui vivent de leur art et 60% qui travaillent dans le domaine culturel. La formation de la créativité a des retombées sur la société d'une autre manière.

HM

On demande que tout acteur qui travaille dans une institution soit payé.

JPF

On le fait dans le cadre de l'école, quand on monte une exposition ou qu'on fait une commande.

Christian Jelk

Je pose la question de l'artiste et de la production. L'artiste n'est pas un producteur, il est également chercheur.

Anne Papilloud

On apprend beaucoup des autres disciplines. Les arts visuels s'intéressent également aux arts de la scène. Les situations ne sont pas similaires, mais l'échange entre les disciplines est important, c'est une richesse d'échanger entre les disciplines sur les conditions de production et de rétribution. Actuellement certaines disciplines sont très soutenues par rapport à d'autres (art lyrique versus musiques actuelles).

JPF

Le monde des arts de la scène travaille avec un système de troupes, d'administrateurs que n'ont pas les artistes et une solution qui me semble impossible pour les artistes.

HM

Revenons sur la situation en Valais.

Bertrand Deslarzes, délégué culturel à Bagnes

Exemples des expositions sur les barrages de Mauvoisin, la commune finance le travail de recherche et de réflexion à l'artiste. Auparavant et en ce qui concerne le musée, il n'y avait pas de financement.

Si on compare à d'autres métiers, les collectivités travaillent avec des entreprises ou avec des indépendants. Mais dès qu'on entre dans le monde des architectes qui s'apparente à l'art et à la créativité, il y a des normes qui rassurent les collectivités. Avec les artistes, les résultats sont moins clairs, la diversité des projets et la liberté des artistes peut être freinée par des normes car nous sommes dans des domaines moins définis. Finalement, c'est le cadre qui définit le contrat. Avec les chercheurs en sciences humaines, nous sommes confrontés à des questions analogues, la prise de risque tient à l'incertitude du résultat. Des barèmes existent pour les historiens, les anthropologues etc. On doit définir le cadre du résultat attendu et tenir compte aussi de la renommée, de la réputation, de l'entrée dans les marchés publics ou pas, etc. mais établir des normes dans ce domaine pourrait fermer les possibles car c'est un monde qui va toujours vers la découverte.

MO

Ça montre clairement la complexité de la question. Il n'empêche que la créativité a besoin d'être soutenue et la rémunération des artistes n'est pas inscrite dans les projets des institutions, la réflexion doit être au niveau des communes ou du canton, pour que chaque institution puisse inscrire la reconnaissance des artistes dans leurs statuts.

Florence Proton, Présidente Visarte Valais

Je travaille dans le domaine des arts vivants et je connais bien les pratiques de subventionnement. En arrivant il y a deux ans à la Présidence de Visarte, j'ai été très étonnée de la différence de traitement. Après un article de Samuel Schellenberg en 2018, nous nous sommes interrogés sur la démarche à suivre pour rétablir un équilibre et avons décidé de lancer une enquête. Afin de créer un levier sur les subventionneurs.

Très peu d'informations officielles existent. De manière informelle, nous connaissons les conditions appliquées en Valais, où il existe peu de lieux d'exposition. L'enquête lancée en été 2019 et encore en cours portait sur les conditions d'exposition (curation, accrochage, production, transport, gardiennage, pourcentage si vente, rémunération...)

Nous ne sommes pas encore prêts à présenter un tableau, mais les premières réponses avec des contrats reçus nous permettent de dire que :

- Il y a des lieux d'expo « anciens » qui ont une pratique très professionnelle, avec des moyens qui offrent des conditions favorables aux artistes.
- Des lieux plus locaux nés souvent d'initiatives communales avec des situations plus délicates.
- Un pourcentage en cas de vente est logique dans le cas d'une galerie, mais dans un lieu soutenu par les pouvoirs publics qui offre par ailleurs un travail curatorial souvent de qualité ainsi que la communication, est-il logique qu'il y ait un pourcentage prélevé sur le dos des artistes ?

- Toutes les institutions les plus professionnelles remboursent les frais de production et certaines offrent une rémunération aux artistes. Positif pour les institutions établies.
 - Plus problématique pour les plus petites institutions, comme le gardiennage obligatoire pour les artistes ou pour la médiation alors que des moyens de subventionner existent, frais de communication aussi répercutés sur les artistes. (flyers à charge de l'artiste qui en plus n'a pas le choix de l'imprimeur)
- La situation est donc aussi disparate que la typologie de lieux. Ce qui m'étonne c'est qu'on demande aux artistes de prouver leur professionnalité, alors que souvent les conditions de travail ne sont quasiment jamais professionnelles.

Olivier Vocat Président Fondation Louis Moret

Rémunérer les artistes est une difficulté pour les institutions aussi, qui n'essaient pas de gagner de l'argent sur le dos des artistes, mais juste de survivre.

Cécile Giovannini, artiste

On sent qu'on est dans une période de changement. On n'attaque pas les institutions ou les écoles. Dès qu'il y a un système de hiérarchie qu'on essaie de rééquilibrer, il y a des tensions, mais on est en train de se poser la question : quelle est la place des artistes dans la société ? Ce dont on parle c'est de politique, comment statuer un travail de recherche et un travail d'artiste.

HM

La situation du Haut VS est-elle différente ?

SK

La situation en Valais en général est un peu un laboratoire. Nous avons tous les mêmes problèmes. Nous sommes un moteur et un catalyseur pour les villes et les communautés. On demande aux artistes de porter beaucoup de choses, on se sent parfois comme des animateurs, on fait appel à nous pour toutes sortes d'occasions. Une expo de temps en temps ne suffit pas. Il faut arrêter de dire que les artistes ont de la chance de pouvoir montrer leurs œuvres ! C'est plutôt l'inverse. Les artistes ont besoin de reconnaissance, et peu d'endroits qui les exposent en Valais.

HM

Quel est le but de l'enquête ?

FP

Récolter les données à mettre à la disposition des artistes, pour avoir une transparence. Et être moteur du changement éventuellement.

JPF

Difficile de répondre à cela pour les artistes. Incompréhension de la part du public ? Est-ce que tous les gens des autres métiers sont payés de la même façon ? non.

Anne Papilloud

Tant mieux s'il y a des changements entre les générations.

Christophe Constantin, artiste, curateur et directeur d'un espace d'exposition, Rome

La réalité à Rome est complètement différente. À l'étranger tous les artistes ont des jobs à côté pour survivre. Avoir quelque chose de vendable à côté. On veut être payé pour faire une expo, mais les artistes ne se rendent pas forcément compte des frais pour organiser une expo... Il y a des compromis à trouver, les artistes ne sont pas des victimes. Se mettre à la place des autres pour trouver une manière de payer les artistes, mais pas forcément un paiement direct... sinon on part tous en faillite.

Réactions du public :

Il est important d'avoir une transparence pour savoir dans quoi on s'engage. A mi-parcours on se rend compte parfois qu'il n'y a pas de financement, or c'est à eux de trouver l'argent. D'où la nécessité d'un contrat ou de clarté en amont.

Hélène Joye-Cagnard

Le canton est pour la rémunération des artistes. On est très contents que cette question se pose, signe de la professionnalisation de cette activité. Dans les arts de la scène, avec les syndicats, ça s'est construit autrement et la mesure est plus simple, les calculs se font en termes de concerts, nombre de spectateurs etc. Les arts visuels sont peut-être plus proches de la littérature. Depuis la Renaissance les artistes se battent pour être rémunérés, pour passer du statut d'artisan à artiste. La question est toujours là. Quittons le cliché de la notion de vocation.

Mesure : important d'avoir des mesures, des grilles élaborées, important d'avoir cela. Celle de Visarte a un tarif unique à 90.-/H. Celle des auteurs fait la différence entre le travail de recherche et le travail dans le cadre du contrat (notamment avec les éditeurs) et donne des préconisations de salaire pour des lectures, table-ronde etc.

Il faudrait développer les préconisations de façon plus précise et établir des rémunérations selon les interventions.

Recommandations par une association qui nous représente. Les artistes visuels n'osent pas mettre leur salaire dans les dossiers de demande de fonds. Il faut les faire figurer dans les budgets, comme charge. Un budget doit montrer comment le projet est construit. Le montant du salaire doit être vu avec une institution. Il y a notamment un calculateur établi par Visarte.

MO :

Il faudrait faire des guidelines pour les institutions. Il faut aussi que ce soit à disposition pas que des artistes mais aussi des institutions.

Nicolas Rivet, Rosa Brux :

Voyez-vous une différence entre les budgets où est inclus le salaire de l'artiste ou non ? Quand le salaire est inclus, est-ce que le budget est vraiment plus élevé ? Et cela fait-il une différence pour le canton entre les artistes qui mentionnent leur salaire et ceux qui ne le font pas ?

HJC

Cela dépend du projet. Il existe aux Pays-Bas une charte qui engage les pouvoirs publics. Tous les acteurs concernés devraient se mettre d'accord pour qu'un accord devienne normal.

Anne Papilloud

Chapeau au Valais de demander d'intégrer ce salaire dans les budgets !

HM

Aux Pays-Bas, c'est le cas, la rémunération des artistes est entrée petit à petit dans les institutions, et les institutions ont joué le jeu, avec pour conséquence de devoir parfois supprimer parfois une exposition. Moins d'artistes ont dès lors la possibilité d'exposer. Un fonds privé a été mis à disposition en soutien sur trois ans, le temps de mettre en route ces bonnes pratiques. Très incitatif.

HJC

On arrive ensuite dans des questions plus techniques, car qui dit salaire dit impôt, assurances sociales... Pro Helvetia et l'OFC ont une loi qui les oblige à payer des assurances sociales pour les artistes. En revanche, pour les cantons, il y a uniquement une recommandation qui a été faite. Un groupe de travail s'est créé en Valais dans la conférence des délégués culturels des villes avec le canton, difficile d'avancer. Pas facile aussi dans d'autres cantons. Le canton de

Vaud a mis dans ses conditions générales que les institutions sont censées payer dès le premier jour et le premier franc, les assurances sociales.

Le VS aimerait lancer une phase pilote, où le versement des charges sociales ne se ferait pas sur tous les soutiens, mais au moins pour les bourses de 10'000 francs et plus. Or les bourses que nous donnons ne sont pas considérées comme un revenu, et donc on ne peut pas payer d'assurances sociales. Ça soulève une question : est-ce que l'artiste doit être considéré comme un contribuable comme un autre ? faut-il l'exonérer d'impôts ? Faut-il exonérer d'impôt les bourses données aux artistes ? Mais à ce moment-là, il n'a pas d'assurance sociale. La situation diffère entre cantons, mais l'idée serait d'être plus incitatif. Eviter que les artistes soient en difficulté lors des retraites. Questions des retraites également, de la maladie, séparation, enfants, fin de carrière, etc. Il y a un fonds spécial pour ce genre de situations. C'est un gros chantier, celui des assurances sociales pour les artistes qui revêt une importance politique.

Peu d'artistes vivent de leur art, mais c'est une formation qui permet de vivre dans des domaines proches de l'art, médiation, communication, enseignement, il faut être conscient assez rapidement en sortant de l'école de savoir comment financer la suite de sa vie.

Jelena Delic (JD), Pro Helvetia, Arts visuels / foires d'art, espaces d'art et résidences dans le domaine de la relève

C'est un sujet qui nous occupe depuis des années et où nous devons absolument avancer. Aussi en lien avec d'autres pays, comme la Hollande, la Belgique ou le Danemark par exemple. La question est souvent revenue, qu'est-ce qu'on fait pour cela, et finalement Pro Helvetia devait répondre... rien....

Avec Rosa Brux et Garage, les choses ont commencé à bouger. Avant ces mouvements à Genève, on répondait qu'il ne se passe pas grand-chose, car la scène artistique est tranquille, et c'est de là que doit venir l'impulsion. Depuis que ça bouge un peu, nous avons proposé un atelier pour les cantons de Zurich et de Bâle Ville, et leurs environs. Les retours ont montré que l'intérêt est grand, que c'est un vrai sujet pour tout le monde, mais que ça doit venir d'en haut. Pro Helvetia a dû prendre acte, et cela n'a pas été sans peine. Nous nous sommes demandé ce que nous devons faire. Mais une dizaine de jours après cet atelier, nous avons reçu une invitation pour la conférence des villes en matière culturelle, puis nous avons fait une présentation lors de la conférence culturelle des cantons.

C'est finalement une situation idéale, nous avons l'intérêt de la scène culturelle et politique, nous avons des artistes qui se sont engagés, et nous avons aussi reçu un message du Conseil fédéral qui trouve la question pertinente (et la mettra dans le prochain message culture). Les textes disent que quand la Confédération doit donner un soutien, alors on doit donner des honoraires aux artistes, même si cela contredit les intérêts de la communauté. Ces retours sont positifs, même si des questions viennent des grands musées. Ils nous demandent comment faire ça, qu'est-ce que ça veut dire exactement. Pour nous, l'important n'est pas la formulation par un texte. Ce n'est pas non plus idéal de le formuler pour les artistes suisses invités à l'étranger, la France et l'Allemagne ne le font pas, les conséquences seraient que moins d'artistes suisses seraient invités, car nous ne pourrions pas les soutenir. Nous devons différencier les pratiques entre l'intérieur et l'extérieur du pays. A l'étranger, les coutumes locales doivent prévaloir. Nous espérons que le sujet arrive au Parlement.

Depuis le début de cette année, nous commentons les budgets qu'on nous soumet et nous demandons où figurent les honoraires des artistes, si cette ligne n'apparaît pas dans le budget. Nous donnons notre accord, mais nous prévenons que la prochaine fois on ne soutiendra pas. C'est un moyen de sensibiliser sur un thème très complexe. On nous donne souvent l'argument que l'institution fournit déjà une plateforme et que l'artiste aura des ventes. Mais ce n'est pas suffisant.

Il y a aussi une discussion auprès des assurances sociales sur le thème des honoraires d'artistes. J'estime qu'il faut différencier les approches selon les disciplines artistiques et ne pas vouloir une solution globale.

Et il est important de travailler tous ensemble, Garage, Rosa Brux, les villes, les cantons, les musées. Il n'y aura pas de solution idéale, mais des pas à faire.

Tomasz Fall, artiste

Il me semble que toutes ces questions découlent de la définition de ce qu'est un artiste.

HM

Nous nous sommes également posé cette question, et pour ne pas se perdre dans la complexité d'une telle définition, avons resserré la question : toute personne qui est embauchée dans un projet artistique ou culturel par une institution (subventionnée par les pouvoirs publics) doit être payée.

Tomasz Fall, artiste

Réussir à faire dire aux institutions qu'on est un artiste. Plus important de pouvoir montrer son travail que d'être payé, pour pouvoir exister comme artiste. C'est à l'artiste de trouver son indépendance financière (indépendamment des institutions).

CJ, Visarte Suisse

C'est ce que font beaucoup d'artistes.

HM

Techniquement, la question s'est posée quand il a été décidé que l'artiste doit payer ses cotisations sociales... alors comment trouver de l'argent ? Il y a de moins en moins de lieux qui exposent et vendent...

JPF : attention : le marché de l'art va très bien !

HM : pourquoi les galeries ferment ?

JPF : comme les magasins, ce sont quelques grandes galeries qui occupent l'espace.

JD : Nous devons aussi réfléchir à l'art qui n'est pas dans le marché

JPF : comme des multinationales qui écrasent les autres.

Garage

Toute cette question concerne les pratiques non marchandes et non commerciales. La puissance de certaines galeries a peu de retour pour les artistes qui cherchent à exposer et à vivre.

Clovis Duran

On parle d'institutions qui touchent de l'argent public. Est-ce qu'il est correctement donné aux acteurs et actrices ? nous pensons que non.

MO

Il ne s'agit ni de se mettre dans l'opposition, ni de compliquer inutilement le problème. Il y a une demande fondamentale pour une rémunération pour une création artistique. Comment les institutions peuvent inscrire dans leurs statuts et dans leur travail cette demande ? c'est aussi simple que ça. Essayons de se réunir autour de cette demande légitime qui doit être entendue. Ce qui est mis en place par Visarte doit être entendu par les institutions, par le canton.

Public

La bonne nouvelle est que dans le prochain message de la Confédération sont inscrites les questions sur la rémunération des artistes visuels.

Artiste

Plus le musée est gros, plus il doit payer les honoraires de l'artiste. Mais dans le marché de l'art, plus le musée est gros, plus il augmentera la cote de l'artiste. L'artiste a besoin des musées et des institutions pour augmenter sa valeur marchande.

Garage

On évacue de la discussion le fait que beaucoup d'artistes ne vendent pas leur travail. Vous partez du principe qu'un artiste qui expose va vendre. Une grande partie des artistes fait un travail de recherche, de performance, ou ont la volonté de ne pas vendre. Ils ne sont considérés ni comme artistes, ni comme travailleurs professionnels. Pourquoi on ne légitime que les artistes dont la pratique peut être transformée en quelque chose de vendable ? Nous parlons d'artistes dont la production n'est pas susceptible de devenir des produits marchands.

JPF

Tu peux tout vendre. Vendre un concept.

Artiste

On peut vouloir refuser l'économie de marché, se tenir hors du marché.

Anne Papilloud

On n'interdit pas non plus aux gens d'être dans un marché de l'art, ni de gagner beaucoup d'argent... la question ici, est de trouver une place pour les gens qui ne sont pas dans une démarche commerciale. Est-ce que les pouvoirs publics doivent donner une impulsion ?

Artiste

L'histoire a montré que même une action qui n'est pas marchande au début, va être marchandée par la suite. Les institutions en ont besoin. Et c'est aussi une ambition de l'artiste. Mon but en tant qu'artiste n'est pas forcément de gagner ma vie avec mon art, mais de marquer l'histoire et d'apporter quelque chose à la société. De produire des choses qui restent.

Cécile Giovannini, artiste

J'admire les gens qui ont un point de vue romantique sur l'art, mais je crois qu'il y a un malentendu sur le sujet. La question n'est pas de savoir si on veut vendre ou pas vendre, très cher ou pas cher, dans une galerie privée ou pas. La question c'est de déterminer si quand il y a de l'argent public dans un projet qui prend place dans une institution (ou un festival etc), et qu'on fait appel à des artistes, est-ce qu'une partie de cet argent public, payé par nos impôts, ne devrait pas revenir dans la poche de l'artiste qui a fait un travail pour ce projet. La réponse est oui.

HM

En guise de conclusion, le débat a souligné qu'il y a un besoin en Valais comme ailleurs. Les politiques et les institutions vont l'entendre. Pour la suite, il s'agit de collaborer ensemble.

MO

Mettons sur pied en Valais une commission qui travaillera sur cette mission, en incluant les institutions pour réfléchir à la question.

2019.12.06 hm/vr



Manoir de la Ville de Martigny

3, Rue du Manoir

CH - 1920 MARTIGNY

+41 (0) 27 721 22 30

manoir@villedemartigny.ch

www.manoir-martigny.ch